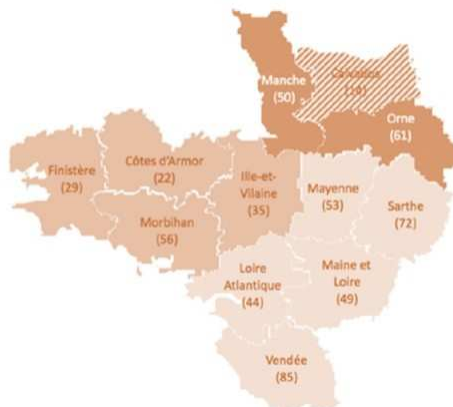


Vendredi 9 mars 2018

Newsletter spéciale NAO CFDT

Retrouvez aussi toutes nos informations sur nos sites internet www.cfdtbpgo.fr



Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2017 sont terminées !!

Propositions Cfdt	Décisions Direction Générale
Harmonisation du Ticket restaurant à 9.20€ avec part employeur 5.60€ - Abandon de la carte Appétiz.	Ticket à 9€ avec part employeur à 5,40€ Généralisation de la carte Appétiz
Enveloppe de 300k€ consacrée à l'égalité Professionnelle.	100K€ pour les emplois où les écarts de salaires sont supérieurs à 5%. (NB : Essentiellement les cadres)
Prime de fusion : Traitée Hors Enveloppe NAO	On en reparlera plus tard...
Augmentations : mesures catégorielles en fonction du salaire médian (environ 35 000€ brut annuel) <ul style="list-style-type: none"> - 600€ brut annuel jusqu'au salaire médian - 400€ brut annuel au-delà du salaire médian (exclusion des salaires > 70K€) 	Zéro. « A être généreux trop souvent, on rend tout le monde malheureux »
Grille de Salaires à l'embauche harmonisée.	Pas de distinction entre CDI et CDD Bac +3 : 22K€ et Bac+4 et plus : 24K€
Augmentations individuelles et Changements de Classification : montants minimum <ul style="list-style-type: none"> - 1 300€ brut annuel minimum pour les non cadres - 2 000€ brut annuel minimum pour les cadres 	Un changement de classe s'accompagnera d'une révision de la rémunération. 3% du salaire brut minimum avec des planchers : 1000€ pour les techniciens et 1500€ pour les cadres
Point spécifique Rémunération à la suite de l'EEP -FLP tous les ans.	OK
GMP : Reprise du dispositif GMP ex-BPAtl pour le nouvel ensemble BPGO.	OK
Abandon de l'expérience Conciergerie ex-BPAtl : Cout annuel à réintégrer dans l'enveloppe NAO	? bof ?
Fermeture agence et services : 24 et 31 décembre	OK
Mise en place d'une Prime pour l'obtention de tout Diplôme ou certification professionnelle à l'image de ce qui se fait pour les BTS, Bachelor, ITB etc. et reconnaissance des diplômes obtenus par une évolution professionnelle.	Non

**Devons-nous tout accepter en souriant et dire « Merci Patrons » ?
Devons-nous accepter que les efforts demandés aux salariés de la BPGO
n'aient pas une juste récompense ?**

POUR LA CFDT LA RÉPONSE EST NON !

C'est pour cela que la CFDT ne signera pas ce simulacre d'accord !